

Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en néonatalogie) - 2264

RESPONSABLE :

St-Jérôme

Lysane Paquette

Responsable de programme d'études de cycle supérieur

Pour de plus amples informations :

Téléphone : 450 530-7616, postes 4095 et 4162

Courriel : csscinf@uqo.ca

SCOLARITÉ :

30 crédits, Deuxième cycle

OBJECTIFS :

1. Faire preuve d'une vision globale et articulée de la discipline infirmière.
2. Exercer un jugement clinique adéquat dans toute situation de soins afin d'élaborer un plan de traitement intégré visant la promotion, le maintien, l'amélioration de la santé ou le rétablissement de la clientèle néonatale.
3. Appuyer sa pratique infirmière sur des résultats probants provenant de la recherche scientifique.
4. Se préparer à exercer le rôle conféré par l'article de la Loi inhérent à cette pratique.

Note : L'étudiant doit tenir compte que, dans le cadre de ce programme de formation, les stages sont offerts principalement à Québec et Montréal.

INFORMATIONS SUR L'ADMISSION :

Lieu d'enseignement	Régime	Trimestres d'admission			Contingenté
		Automne	Hiver	Été	
St-Jérôme	TC	✓			✓

TC : Temps complet

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

- Être infirmière ou infirmier, détenir un permis de l'OIIQ, être inscrit.e comme membre actif.ve au tableau de l'OIIQ et en faire la preuve.
- Détenir un baccalauréat en sciences infirmières obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 (sur 4,3).
- Posséder des connaissances récentes de niveau 1er cycle universitaire en fondements de la discipline infirmière, méthodes de recherche et statistiques.
- Avoir une connaissance suffisante de l'anglais.
- Au dépôt de la demande d'admission, avoir complété un minimum de 3 360 heures à titre d'infirmière en néonatalogie niveau III au cours des 5 dernières années.
- Avoir obtenu une moyenne suffisante sur la grille de sélection du comité d'admission.

NOTE :

*Les programmes IPS sont contingentés.

*Répondre à l'ensemble des critères d'admission ne garantit pas une admission au programme.

*Le comité d'admission se réserve le droit d'imposer des cours d'appoint ou une propédeutique (maximum de 9 crédits) au candidat ou à la candidate qui ne répond pas entièrement aux conditions d'admission. Une moyenne minimale de B peut être exigée.

PLAN DE FORMATION :

infirmière praticienne spécialisée en néonatalogie

Trimestre 1 - Automne

MSI6001	Épistémologie et assises théoriques en sciences infirmières
MSI6124	Aspects éthiques et légaux de la pratique infirmière avancée
MSI6140	Rôle de l'infirmière en pratique avancée
MSI6074	Processus de développement du nouveau-né prématuré : Enjeux, défis et impacts

Trimestre 2 - Hiver

MED6004	Pharmacothérapie avancée en néonatalogie
MSI6007	Recherche et statistiques en pratique infirmière avancée
NAT6023	Pratique infirmière avancée en néonatalogie – raisonnement clinique I
MSI6041	Introduction à l'évaluation clinique avancée en néonatalogie

Trimestre 3 - Été

NAT6026	Pratique infirmière avancée en néonatalogie – raisonnement clinique II (MED6004 et NAT6023)
---------	---

NOTES :

Programme contingenté à 6 inscriptions à temps complet.

IMPORTANT : L'admission à ce programme se fait uniquement à tous les 2 ans (années impaires), au trimestre d'automne.